

Communiqué de presse

Jeudi 21 octobre 2021

Les transports en commun gratuits le week-end

A compter du 4 décembre prochain inclus, les transports en commun seront gratuits le week-end sur le périmètre du SMTC (Clermont Auvergne Métropole, Pérignat-sur-Allier et Mur-sur-Allier). La gratuité commencera à partir du premier service du samedi matin jusqu'au dernier service de la nuit du dimanche, pour le tramway, les bus et le transport à la demande, y compris pour les personnes à mobilité réduite.

Cette expérimentation est prévue pour une durée de 24 mois. Elle s'inscrit dans la continuité des gratuités mises en place avec succès pour le bus de nuit BEN et pour les vélos en libre-service C.Vélo (abonnement et première demi-heure.)

Cette mesure est issue des rencontres citoyennes de la mobilité.

L'objectif principal est de reporter l'usage de la voiture individuelle vers les transports en commun.

Ce report vise à :

- Inciter à recourir aux transports en commun sans contrainte de coût
- Enclencher une dynamique d'usage des transports en commun en semaine pour les nouveaux usagers du week-end
- Renforcer l'attractivité et le dynamisme du centre-ville grâce à un accès simple et gratuit
- Soutenir l'activité économique des commerçants ouverts le week-end
- Apaiser la ville
- Améliorer la qualité de l'air
- Réduire la pollution sonore générée par le trafic routier

La gratuité est valable pour tous, quels que soient son âge ou son lieu de domicile. Il est inutile de présenter une carte ou un ticket.

Dans le cadre de cette expérimentation, un titre de transport reste nécessaire pour accéder au réseau T2C du lundi au vendredi.

Contact presse :

Clermont Auvergne Métropole - Emmanuel Théron etherond@clermontmetropole.eu - 07 61 90 23 29 - 04 73 42 62 51

SMTC – Anne Raimbourg – anne.raimbourg@smtc-clermontferrand.com - 06.30.47.46.18 - 04 73 44 68 40

Le coût de cette mesure est de 2,1 millions d'euros par an répartis à parts égales entre Clermont Auvergne Métropole, la Ville de Clermont-Ferrand et le SMTC.

Les tarifs du SMTC (tickets, abonnements...) resteront inchangés en 2022

Ce dispositif sera présenté en conseil municipal et en conseil métropolitain en novembre.

« La gratuité des transports en commun le week-end présente des vertus écologiques, économiques et sociales. Les familles n'auront plus à prendre la voiture et à penser au stationnement pour se déplacer en ville. Il s'agissait d'un de nos engagements de campagne pour les Municipales » rappelle Olivier Bianchi, maire de Clermont-Ferrand et président de Clermont Auvergne Métropole.

« Les transports en commun deviendront la solution de mobilité la plus simple et la plus économique pour rejoindre les lieux de vie de la métropole. Avec la gratuité, nous sommes persuadés que de nombreux usagers passeront d'une pratique occasionnelle des transports à une pratique plus régulière » se félicite François Rage, président du SMTC.

« L'ensemble des équipes de la T2C auront à cœur d'accompagner la mise en œuvre de cette décision politique à travers une qualité de service qui permettra, tout autant, à de nouveaux usagers de découvrir la facilité d'utilisation et l'attractivité des transports en commun, qu'à des usagers occasionnels de confirmer leurs pratiques à travers des déplacements axés sur les loisirs ou de nouveaux usages à l'image de la diversité des déplacements offerte par le réseau » souligne Blandine Galliot, présidente de T2C

Contact presse :

Clermont Auvergne Métropole - Emmanuel Théron etherond@clermontmetropole.eu - 07 61 90 23 29 - 04 73 42 62 51

SMTC – Anne Raimbourg – anne.raimbourg@smtc-clermontferrand.com - 06.30.47.46.18 - 04 73 44 68 40